

2D PISCINE
SASU au capital de 8 000 euros,
immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 845 046 978,
dont le siège social est situé : 7 IMPASSE JEAN MOULIN 26100 ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

L'an 2024,
le 1^{er} octobre,
à 14 heures,

Au siège social, 55 AVENUE JEAN MOULIN 26100 ROMANS SUR ISERE

Monsieur Florian SAYAGH, demeurant 7 RUE DU JEU DE PAUME 26100 ROMANS-SUR-ISÈRE

Propriétaire de la totalité des 800 actions de 10,00 euros chacune émises par la société 2D PISCINE,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Florian SAYAGH.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Florian SAYAGH, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique décide de transférer, à compter du 1^{er} octobre 2024, le siège social de la société de *ROMANS SUR ISERE (26) – 7 IMPASSE JEAN MOULIN* à – *55 AVENUE JEAN MOULIN ROMANS SUR ISERE (26)*

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 55 AVENUE JEAN MOULIN 26100 ROMANS SUR ISERE. »

Le reste de l'article reste inchangé.

DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Florian SAYAGH

